



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,**

Arrivée le

10 JAN. 2022

AMIF

à

**Monsieur le Président de l'Association
des Maires d'Île-de-France (AMIF)
26 rue du Renard
75004 Paris**

Paris, le **23 DEC. 2021**

Objet : France Relance - Soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale

Monsieur le Président,

La mesure du plan de relance « soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale » a été mise en œuvre du 2 janvier au 8 avril 2021 au travers de l'ouverture de guichets départementaux. Elle vise à améliorer la prise en charge des animaux abandonnés et à prévenir les abandons en aidant les associations œuvrant à la stérilisation des chats (également des chiens dans les DROM).

Cette mesure, dotée initialement d'une enveloppe nationale de 14 millions d'euros, a connu un vif succès, conduisant à une fermeture précoce des guichets. Le 4 octobre dernier, le Président de la République a annoncé le ré-abondement de cette mesure à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires.

Une nouvelle enveloppe régionale de 1 million d'euros est allouée aux départements de l'Île-de-France pour des projets pouvant être déposés auprès des préfetures de département **du 15 décembre 2021 au 31 janvier 2022** dans le cadre d'appels à projets gérés par les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Ces appels à projets sont publiés sur les sites internet des préfetures de département et sont également accessibles via ce lien regroupant les accès aux huit appels à projets franciliens : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/France-Relance-soutien-aux-projets>

Trois types d'aides sont ainsi proposés :

- un financement de travaux et /ou équipements au bénéfice d'associations possédant ou voulant créer un refuge pour chats, chiens ou équidés ;
- un financement des équipements des associations sans refuge ;
- un financement des campagnes de stérilisation de chats au bénéfice des associations conduisant ces campagnes, celui-ci pouvant aller jusqu'à 100 % des frais de stérilisation.

Les orientations et les modalités d'instruction des projets visant à améliorer l'accueil en refuge ou en familles d'accueil des animaux abandonnés ou bien à conduire des campagnes de stérilisation des chats pouvant être soutenus au titre de ces appels à projets sont définis dans leur cahier des charges respectifs.

La gestion des animaux errants relevant de la compétence des maires des communes, vous pouvez utilement transmettre l'information de ces appels à projets à vos adhérents.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Guillaume', written over a horizontal line.

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris**

Marc GUILLAUME